

LIGUE D'AUVERGNE



D'ESCRIME

Correspondance
à adresser à : Gérard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.75.83
gdulin@wanadoo.fr

Cournon le 11 octobre 2010

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 09 octobre 2010 LE PUY EN VELAY

Le Président souhaite la bienvenue à tous, et laisse la parole au ministre et maire du PUY EN VELAY M. WAUQUIER pour un message d'accueil

- Etaient représentés les clubs et comités départementaux suivants :

- **ALLIER**

- club de MONTLUCON -----> Mme. LEPELTIER (excusée) pouvoir à Mme NARGEOLLET
- club de VICHY -----> M.GUILLOT
- club CERCLE ESCRIME BOURBONNAIS -----> ABSENT
- club de VILLEFRANCHE / ALLIER -----> M. FRECHET (excusé) pouvoir à Mme GILET – M.FERRANDON
- comite départemental -----> ABSENT

- **CANTAL**

- club d'AURILLAC-----> Mme CHEYROUSE
- club de MONTSALVY-----> ABSENT
- comite départemental-----> M.FREYSSINIER André
- St FLOUR -----> M. SEGURET (excusé) pouvoir à M.VILLENEUVE

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

• HAUTE LOIRE

- club les CADETS DU VELAY-----→ M.MALLIET
- club de STE SIGOLENE-----→ M. LEBORGNE (excusé) - Me. .SEGA
- club d'YSSINGEAUX -----→ ABSENT pouvoir non valable
- club de MONISTROL -----→ M. POINAS
- club de CRAPONNE → ABSENT
- comité départemental -----→ M. MALLIET

• PUY DE DOME

- club du STADE CLERMONTOIS-----→ M. CHOY (excusé) pouvoir à Mme. ESNAULT
- club de CHAMPEIX-----→ Mme. BELLANGER
- club d'ORCET-----→ M.BIDEUX (Excusé)
- club d'ISSOIRE-----→ M. DUPUY
- club de COURNON-----→ Mme DUREISSEIX (excusée)à pouvoir M. PICQUART
- club de CHAMALIERES -----→ ABSENT M.HENON excusé
- club de MOZAC -----→ Mme. DETRUIT5EXCUS2E° pouvoir a M. VANNEREAU – Mme. VANNEREAU - M.DEGEORGE(excusé)
- comité départemental -----→ Excusé

•MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

- Mme. CHEYROUSE Brigitte ---→ PRESENTE
- M. MOLLE Bernard -----→ ABSENT (excusé)
- Me. BELLANGER Michel -----→ PRESENT
- DOCTEUR FRESSANGES -----→ ABSENTE
- Mme DUBREUIL Catherine -----→ ABSENTE (excusée)
- M. CHOY -----→ ABSENT (excusé)
- Mme RAMBERT-CANTON Gaëlle ABSENTE
- M.PITOT Guy-> PRESENT
- M. DULIN Gérard -----→ PRESENT

• PERSONNALITES INVITEES

- M.BARILLET DRJSCS - Excusé
- M. LEYCURAS CROS Auvergne – excusé représenté par M.PITOT
- M. SOUCHON conseil régional - excusé

- **112clubs représentés**

- **Le quorum étant atteint (66 voix sur 105 possibles), l'assemblée générale électorale peut commencer.**

➤ 1 seul candidat se présentait pour une place au comité directeur.

- Me. HERVE Jean Paul Indépendant

RESULTATS

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

○ **Me. HERVE Jean Paul élu à l'unanimité**

Bienvenue eu Auvergne

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

• MODIFICATION DES STATUTS DE LA LIGUE :

- L'article 5 du règlement de la F.F.E. annule et remplace l'article 3 des statuts de la ligue. (en annexe 1)
- Les comités départementaux devront en faire de même dans leurs statuts cette saison.
 - Vote pour l'adoption des nouveaux statuts.

➤ ADOPTES A L'UNANIMITE PAR LES CLUBS PRESENTS

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 09 octobre 2010 AU PUY EN VELAY

- Le Président: demande l'approbation du compte rendu de l'assemblée générale d'octobre 2009 et de l'A.G. financière du mois de juin 2010.

❖ **Approuvés à l'unanimité.**

- **Rapport moral et d'activité du Président de la ligue sur la saison 2009 / 2010**

- ❖ Le président donne lecture de son rapport annuel et confirme le renouvellement des conventions avec le Conseil Régional d'Auvergne et de la convention E.T.R. avec la D.R.J.S.C.S. et le conseil régional.
- ❖ Le président souligne que pour les tireurs qui ont suivis le stage de la F.F.E. du mois d'août à VICHY la ligue participe aux frais à concurrence de 70 € à condition de présenter la facture.

- ❖ Vote pour le rapport moral du Président : (en annexe 2)

❖ **Approuvé à l'unanimité.**

- **Rapport du trésorier :**

- ❖ Le trésorier M.MOLLE étant absent et excusé pour des problèmes familiaux, c'est le président qui présente le bilan financier. (annexe 3)

- ❖ Vote pour le bilan financier.

❖ **Approuvé à l'unanimité.**

- ❖ Présentation du bilan prévisionnel par le président.(annexe 4)

- ❖ **Vote pour le bilan prévisionnel**

❖ **Approuvé à l'unanimité**

- Rappel de M.MOLLE : pour la prochaine rentrée 2011/2012 les clubs demandent leur affiliation, conformément aux exigences de la F.F.E. avec 3 dirigeants et un enseignant, sans oublier les signatures et copies diverses, dès le début septembre sans attendre les licences des tireurs. Ceci évitera des retards et des litiges de clubs qui réclament des licences impossibles à satisfaire, si les documents d'affiliations ne sont pas complets la fédération bloque celles-ci, le trésorier de la ligue n'y est pour rien !

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

• Rapport de Me. BELLANGER :

- Me. BELLANGER remercie les maîtres d'armes qui l'ont aidé dans ses missions.
- Commentaires sur les résultats des championnats de France.
- Il donne les grandes lignes de son programme pour la saison 2010 / 2011. (annexe 5)
- L'examen des cadres aura lieu le 18 décembre 2010 à VOLVIC
- Rappel pour les inscriptions sur les cuirasses électrique portées par les minimes, le nom France ou FR n'est pas autorisé.
- Le masque électrique avec bavette conductrice à partir de la catégorie cadets, doit être reliée à la cuirasse avec un cordon de couleur blanche.
- Pour la saison en cours, le règlement pour l'arbitrage sera identique à celui adopté la saison dernière.
- Les arbitres des clubs doivent renvoyer le plus rapidement possible, à Me. BELLANGER, le questionnaire sur les compétitions qu'ils désirent arbitrer.
- ME.JACQUET se propose pour la présidence de la C.R.A.
- La liste des arbitres régionaux sera mise à jour incessamment.
- Les arbitres officiant hors région doivent le signaler à la commission d'arbitrage.

• REGLEMENT POUR LES CLASSEMENTS REGIONAUX :

- Voir nouveau règlement (annexe 6), adressé à tous en septembre après consultation de l'E.T.R. et débats en comités directeurs de juin et septembre.
- Il nous manque toujours un tournoi de référence MINIME au sabre
- La formule de calcul des points a été revue pour toutes les catégories
- Les articles suivants sont reconduits :
- Si une compétition de poussins, pupilles, benjamins et minimes hors ligue se trouve en même temps qu'une compétition de ligue, seule la compétition de ligue sera prise en compte pour le calcul des points.
- Pour les benjamins qui participeront au tournoi H2016 ligue, leurs résultats sont pris en compte dans le classement régional benjamins avec coefficient 3,

- Vote Classements régionaux :

❖ **Approuvé à l'unanimité**

- Vote Compétition hors ligue :

❖ **11 voix pour 1 contre**

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

- **DIVERS :**

- Le président donne la liste du matériel que possède la ligue et leur lieu de stockage à ce jour.
- Dans les clubs, après consultation de la fédération, les jeunes âgés de 16 ans peuvent voter lors des A.G. si cela est prévu dans les statuts du club mais ne peuvent pas être élus à des postes de dirigeants. Pour être élu il est préférable d'être majeur.

- **RECOMPENSES :**

- Meilleur escrimeur de la saison :
 - **SOUCIL** Romane du club de VICHY
 -
- Récompense pour l'arbitrage :
 - **TAUSSAT** Armand du CLUB DES ESCRIMEURS BOURBONNAIS, reçu à l'examen d'arbitre national épée U.N.S.S, devient d'office arbitre régional épée.

Le président remet aux clubs présents les trophées pour les jeunes tireurs premiers du classement régional.

- Le Président déclare l'assemblée générale terminée et souhaite une bonne saison à tous..

le secrétaire

Le Président